

Candidat aux élections départementales Nantes7,

LE DÉPUTÉ MÉNARD

CONTRE 70%

des habitants de  
Loire-Atlantique

70 % c'est le taux de réponse « **oui à la réunification de la Bretagne** » dans une succession de 14 sondages étalés sur 18 ans.

70 % c'est aussi la proportion des habitants de Saint VIAUD et SOUDAN ayant exprimé lors de votations populaires (2014 et 2015) le souhait de retrouver la **Bretagne à cinq départements**.

**Pouvons-nous encore élire comme conseiller départemental un député qui a tout fait, contre l'avis de la population qui l'a élu --pour empêcher la réunification**

**--et même pour faire disparaître la Bretagne** (lors du vote de la loi sur le découpage régional en 2014) ???

.../...

Candidat aux élections départementales,

LE DÉPUTÉ MÉNARD

CONTRE 70%

des habitants de  
Loire-Atlantique

70 % c'est le taux de réponse « **oui à la réunification de la Bretagne** » dans une succession de 14 sondages étalés sur 18 ans.

70 % c'est aussi la proportion des habitants de Saint VIAUD et SOUDAN ayant exprimé lors de votations populaires (2014 et 2015) le souhait de retrouver la **Bretagne à cinq départements**.

**Pouvons-nous encore élire comme conseiller départemental un député qui a tout fait, contre l'avis de la population qui l'a élu --pour empêcher la réunification**

**--et même pour faire disparaître la Bretagne** (lors du vote de la loi sur le découpage régional en 2014) ???

.../...

Qu'il accepte ou pas de le reconnaître le député Michel Ménard fait partie des élus qui ont eu pendant le débat sur le redécoupage des régions **une attitude particulièrement anti-Bretons**, cela a pu se voir clairement :

→ Lors des votes à l'assemblée nationale. Sur 16 scrutins concernant directement ces sujets :

- il a été absent ou s'est abstenu huit fois ce qui montre le peu d'intérêt qu'il porte à ces questions.
- il a voté **2** fois en faveur de la loi laissant la Loire-Atlantique dans sa situation actuelle, séparée de la Bretagne.
- enfin il a voté à **6** reprises contre des amendements (déposés par les députés de Rugy, Le Fur, Molac, Riou) permettant la réunification directe ou donnant au moins la possibilité à la Loire-Atlantique de retrouver la Bretagne.

→ Par les quatre amendements (CL125 - CL126 - 320 - 321) qu'il a tenté de déposer, et qui visaient **à faire disparaître la Bretagne** en la diluant dans une région Loire-Bretagne.

**Non seulement** nous devons subir la pénalisation de notre économie causée par l'éclatement de la Bretagne,

**Non seulement** nous devons supporter à Nantes une propagande (financée par nos propres impôts) visant à faire disparaître l'identité bretonne,

**Mais il faudrait encore mettre à la tête du département quelqu'un qui vise à effacer des atlas et de la mémoire de nos enfants les contours de la Bretagne ?**

**Nous ne pouvons plus faire confiance à ce genre d'élus :**

**-- votons contre lui et pour un candidat favorable à une consultation citoyenne** au niveau du département pour qu'enfin les citoyens puissent donner leur avis sur l'avenir régional de notre département. Pour faire barrage à Michel Ménard **votons pour Yasmine Ghénaï de Démocratie44 -UDI ou pour Eliette HELINE d'EELV.**

C'est le premier pas pour aller vers la création **de 2 magnifiques régions mondialement connues** capables d'emblée par leurs cohérences culturelles, économiques spécifiques, de **contribuer au rayonnement de la France : une Bretagne complète à cinq départements, et une puissante région Val de Loire depuis Angers jusqu'à Orléans !**

**Non** aux régions artificielles, technocratiques, **Oui** aux régions citoyennes et chaleureuses, ne laissons pas les partis nationaux nous imposer des élus empêchant cette évolution d'avenir.

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.*

Qu'il accepte ou pas de le reconnaître le député Michel Ménard fait partie des élus qui ont eu pendant le débat sur le redécoupage des régions **une attitude particulièrement anti-Bretons**, cela a pu se voir clairement :

→ Lors des votes à l'assemblée nationale. Sur 16 scrutins concernant directement ces sujets :

- il a été absent ou s'est abstenu huit fois ce qui montre le peu d'intérêt qu'il porte à ces questions.
- il a voté **2** fois en faveur de la loi laissant la Loire-Atlantique dans sa situation actuelle, séparée de la Bretagne.
- enfin il a voté à **6** reprises contre des amendements (déposés par les députés de Rugy, Le Fur, Molac, Riou) permettant la réunification directe ou donnant au moins la possibilité à la Loire-Atlantique de retrouver la Bretagne.

→ Par les quatre amendements (CL125 - CL126 - 320 - 321) qu'il a tenté de déposer, et qui visaient **à faire disparaître la Bretagne** en la diluant dans une région Loire-Bretagne.

**Non seulement** nous devons subir la pénalisation de notre économie causée par l'éclatement de la Bretagne,

**Non seulement** nous devons supporter à Nantes une propagande (financée par nos propres impôts) visant à faire disparaître l'identité bretonne,

**Mais il faudrait encore mettre à la tête du département quelqu'un qui vise à effacer des atlas et de la mémoire de nos enfants les contours de la Bretagne ?**

**Nous ne pouvons plus faire confiance à ce genre d'élus :**

**-- votons contre lui et pour un candidat favorable à une consultation citoyenne** au niveau du département pour qu'enfin les citoyens puissent donner leur avis sur l'avenir régional de notre département. Pour faire barrage à Michel Ménard **votons pour Yasmine Ghénaï de Démocratie44 -UDI ou pour Eliette HELINE d'EELV.**

C'est le premier pas pour aller vers la création **de 2 magnifiques régions mondialement connues** capables d'emblée par leurs cohérences culturelles, économiques spécifiques, de **contribuer au rayonnement de la France : une Bretagne complète à cinq départements, et une puissante région Val de Loire depuis Angers jusqu'à Orléans !**

**Non** aux régions artificielles, technocratiques, **Oui** aux régions citoyennes et chaleureuses, ne laissons pas les partis nationaux nous imposer des élus empêchant cette évolution d'avenir.

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.*